

SEANCE DU 28 AOUT 2020

Le vingt-huit août deux mil vingt à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FIORUCCI Yvon, maire.

Présents : Messieurs BLANCHARD Didier, CHARGUEROS Jean-Jacques, DURET Gérard, FIORUCCI Yvon, PASSERAT DE LA CHAPELLE Guillaume, VAUTRAIN Yoann, Mesdames ARFEUX Fanny, GUIDON Muriel, HUBERT Bernadette et JEROME Michèle.

Absent et excusé : Monsieur VERRIERE Henri.

Secrétaire de séance : Madame GUIDON Muriel.

* Le maire propose à l'assemblée le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour : étude du réseau d'eau potable à la Tuilerie.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

Approbation du compte rendu du 30 juin et du 10 juillet 2020

A la lecture du compte rendu du 30 juin, Messieurs Yoann VAUTRAIN, Guillaume PASSERAT de la CHAPELLE et Mesdames Michèle JÉRÔME, Muriel GUIDON tiennent à préciser qu'ils s'abstenaient pour le vote de l'achat du bien de M. JACOB. Le maire précise que la modification sera faite.

Approbation par les membres du conseil, du compte-rendu de la réunion du 30 juin 2020, à l'unanimité.

Approbation par les membres du conseil, du compte-rendu de la réunion du 10 juillet 2020, à l'unanimité.

Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant au Gip Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté.

Le maire informe l'assemblée que la commune est adhérente au Gip Territoires Numériques Bourgogne Franche Comté pour la dématérialisation des actes et des budgets. Il précise que suite au renouvellement du conseil, il y a nécessité de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DÉSIGNE comme :

Délégué titulaire : Yoann VAUTRAIN, seul candidat, élu à l'unanimité.

Délégué suppléant : Yvon FIORUCCI, seul candidat, élu à l'unanimité.

Désignation d'un conseiller municipal à la commission de contrôle des listes électorales.

Le maire informe que suite au renouvellement du conseil municipal, il faut renommer les délégués de la commission de contrôle des listes électorales. Cette commission se compose d'un :

- délégué du conseil municipal qui ne peut être le maire, les adjoints ou un conseiller qui a reçu une délégation.
- délégué du tribunal non élu
- délégué de l'administration non élu.

Le délégué municipal précédent était M. Gérard DURET qui souhaite continuer pour ce mandat.

Le délégué du tribunal était M. Guillaume PASSERAT de la CHAPELLE qui ne peut plus exercer du fait de son mandat de conseiller municipal. Il faudra proposer 3 autres personnes non élues au préfet.

Le délégué de l'administration était M. Maurice NICOLLE qui souhaite aussi continuer.

Suppression de l'éclairage public RD905 entrée Ménétreux côté Montbard : approbation du devis.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 30 juin dernier, les membres du conseil ont décidé de supprimer les deux ballons fluorescents situés à l'entrée de Ménétreux (RD905) qui ne sont plus aux normes.

Le maire précise que ces travaux relèvent de la compétence du SICECO, syndicat auquel la commune a délégué sa compétence en la matière.

Un devis estimatif a été transmis par le SICECO. Le montant des travaux de dépose des luminaires s'élève à 641.78 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis estimatif du SICECO, d'un montant 641.78 € pour la dépose des deux ballons fluorescents situés à l'entrée de Ménétreux ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Réfection des façades de la mairie : approbation devis.

Le maire rappelle à l'assemblée que lors du conseil municipal du 25 janvier 2019, les membres du conseil ont décidé la réfection des façades de la mairie.

Le maire présente les devis des entreprises Laurent LAMAS et Martial RENAUD.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise Martial RENAUD, d'un montant 7600.80 € HT, offre la mieux disante, pour la réfection des façades de la mairie ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Remplacement des portes de la mairie et de la salle Louis Buffy : approbation devis.

Le maire rappelle à l'assemblée que le conseil municipal précédent a décidé le remplacement des portes de la mairie et de la salle Louis Buffy, le maire précise que la commune a sollicité l'aide de l'état au titre de la DETR, cette subvention s'élève à 1514 €.

Le maire présente le devis de l'entreprise SQUARCIAFICO, d'un montant de 8109.12 € HT pour les portes de la mairie et 7571.16 € HT pour les portes de la salle Louis Buffy.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de l'entreprise SQUARCIAFICO, d'un montant de 8109.12 € HT pour les portes de la mairie et 7571.16 € HT pour les portes de la salle Louis Buffy ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Demande de subvention de l'école Saint Joseph de Semur en Auxois.

Le maire présente à l'assemblée la convention de participation financière de la commune avec l'école Saint Joseph de Semur en Auxois, pour les frais de fonctionnement des élèves de la commune scolarisés dans cette école.

Il rappelle que la loi sur la parité : article L442-5 du code de l'éducation – article de la loi Debré du 31 décembre 1959 énonce : « les dépenses de fonctionnement des classes sous contrat de prises en charge dans les mêmes conditions que celles des classes correspondantes de l'enseignement publique ».

La loi rappelle également le libre choix des familles pour la scolarisation de leurs enfants dès lors que la commune de résidence n'a pas d'école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE le maire à signer la convention de participation financière de la commune avec l'école Saint Joseph de Semur en Auxois, pour les frais de fonctionnement des élèves de la commune scolarisés dans cette école.

Composition des comités consultatifs.

Le maire rappelle à l'assemblée que suite aux élections municipales, il y a nécessité de recomposer les différents comités consultatifs, il précise que ces comités consultatifs sont ouverts aux habitants de la commune et que chaque comité est présidé par un élu.

Après le retour des bulletins d'inscriptions distribués avec le bulletin municipal de juin 2020, plusieurs habitants de la commune ont fait part de leur désir de faire partie de ces comités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE de composer les comités consultatifs comme suit :

- **Comité consultatif « eau et assainissement »** composé de 8 personnes, **présidé par Didier BLANCHARD**
 - Membres élus : Didier BLANCHARD, Jean-Jacques CHARGUEROS, Gérard DURET, Henri VERRIÈRE
 - Membres non élus : Rémi TAMAIN, Patrick HUBERT, Jérôme ARFEUX, Gérard OLIVE.
- **Comité consultatif « travaux, voirie, sécurité »** composé de 8 personnes, **présidé par Jean-Jacques CHARGUEROS**
 - Membres élus : Didier BLANCHARD, Jean-Jacques CHARGUEROS, Gérard DURET, Henri VERRIÈRE, Yoann VAUTRAIN
 - Membres non élus : Pascal VIDAL, Dominique CHARRIER, René BAUDOT.
- **Comité consultatif « action sociale »** composé de 10 personnes, **présidé par Bernadette HUBERT**
 - Membres élus : Bernadette HUBERT, Fanny ARFEUX, Muriel GUIDON, Michèle JEROME, Yvon FIORUCCI
 - Membres non élus : Nicole CLEMENT, Yves THIERRY, Laurence ROLLAND, Catherine SAUSSIÈRE, Mugette BLANCHE.
- **Comité consultatif « environnement et histoire »** composé de 9 personnes, **présidé par Guillaume PASSERAT DE LA CHAPELLE**

- Membres élus : Guillaume PASSERAT DE LA CHAPELLE, Didier BLANCHARD, Jean-Jacques CHARGUEROS, Bernadette HUBERT, Michèle JEROME
- Membres non élus : Patrick HUBERT, Cathy PONSIN, Nicole CLÉMENT.

Étude du réseau d'eau à la tuilerie.

Le maire informe l'assemblée que depuis quelques mois les relevés hebdomadaires du compteur d'eau de la Tuilerie nous indiquent qu'il y a une fuite d'eau sur ce réseau. Après l'intervention de l'entreprise VON'ROLL HYDRO, une fuite a été repérée et réparée au lotissement du Pré-Bonneau. Or, il s'avère au vu des derniers relevés que d'autres fuites existent sur le réseau.

Le maire propose de faire faire une étude sur ce réseau et présente à l'assemblée un devis de la société VON'ROLL HYDRO, pour un montant de 723 € HT à inscrire sur le budget eau en investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de la société VON'ROLL HYDRO, d'un montant de 723 € HT pour l'étude du réseau d'eau potable de la Tuilerie ;

CHARGE le maire de l'exécution de cette décision.

Informations et questions diverses.

- Demande d'achat d'une parcelle communale.

Le maire informe qu'il a reçu un courrier de M. et Mme PONSIN COSTA qui désirent acquérir la parcelle communale à côté de leur terrain rue Riveau.

Le maire précise que sur cette parcelle passe le réseau assainissement et le réseau pluvial.

Après discussions, le conseil municipal charge le maire de demander plus de précision sur le but de l'achat de cette parcelle.

- Courrier de M. Denis BUFFY.

Le maire présente à l'assemblée le courrier de M. BUFFY adressé au maire et au conseil municipal.

Il reproche à l'assemblée la décision du versement d'une prime exceptionnelle COVID aux employés communaux, en particulier à l'agent communal à qui il reproche le manque d'entretien du cimetière. Le maire rappelle que malgré le risque de contamination dû au COVID, il a travaillé pendant la période de confinement afin d'assurer la continuité de l'entretien de la commune et surtout du réseau eau et assainissement qui a connu beaucoup de problèmes, en particulier la mise en route et l'arrêt manuel des pompes de la station de pompage tous les jours afin que le village ait de l'eau.

Le maire informe l'assemblée qu'à deux reprises, le cimetière a été désherbé entièrement par les membres du conseil municipal, il souligne que l'herbe repousse rapidement et il rappelle l'interdiction des désherbants.

Cyclo sportive « les monts de l'Auxois »

Le maire informe l'assemblée que le club cycliste la pédale semuroise a dû annuler la cyclo sportive « les Monts de l'Auxois » qui devait passer dans notre commune le 6 septembre prochain.

Groupe électrogène.

Le maire informe que le groupe électrogène a été réparé par la société MMI de Monéteau. M. Jérôme ARFEUX se propose de le récupérer.

Bien immobilier de M. Yves JACOB.

Le maire informe l'assemblée qu'il a signé le compromis de vente pour l'achat du bien immobilier d'Yves JACOB le 10 août au cabinet FLAMAND Immobilier.

Accord cadre pour l'entretien des réseaux assainissement et pluviales.

Le maire informe l'assemblée qu'après négociations c'est l'entreprise Gaël GODARD de Moutiers Saint Jean qui a obtenu le marché pour 3 ans.

Expertise de l'armoire électrique de la station de pompage.

Le maire informe l'assemblée que suite au sinistre de l'armoire électrique de la station de pompage, le 28 mars, l'expert de GROUPAMA passera le 10 septembre en présence de M. Jérôme ARFEUX.

Travaux de réfection des trottoirs côté impair, route de Montbard.

Le maire informe l'assemblée que le début des travaux de réfection des trottoirs côté impair, route de Montbard aura lieu fin septembre.

Repas des aînés.

Le conseil municipal, après discussion souhaite annuler le repas des aînés prévu le 8 novembre, au vu la situation de l'épidémie du COVID qui ne cesse d'augmenter et ainsi préserver la santé des bénéficiaires. Il est proposé de donner un colis à tous les bénéficiaires en fin d'année. Une réunion avec le comité consultatif des œuvres sociales sera programmée fin septembre afin de valider cette décision.

Association « Laissez-les-Servir »

Un point est fait sur la venue de cette association du 16 juillet au 28 juillet, qui a donné entière satisfaction des jeunes de l'association bien encadrés par le capitaine Nourouddine Abdoulhousen.

Entretien des décorations de Noël.

Le conseil municipal fixe au samedi 5 septembre la révision des décorations de Noël par les membres du conseil.

Visite des installations de la commune.

Le 3 octobre aura lieu la visite des différentes installations de la commune par le nouveau conseil municipal.

Entretien de l'église.

Le conseil municipal fixe au 31 octobre le nettoyage de l'église par le conseil municipal.

Fin de séance à 23 heures